de vue de la protection industrielle en France, on peut prévoir que le traité franco-canadien ne passera pas sans lutte au Sénat.

ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL

Mercredi dernier a eu lieu, au Monument National une assemblée de l'association des bouchers; le but de cette réunion était l'élection des officiers pour les six mois suivants.

M. l'échevin J. B. Lamoureux, président sortant de charge, a ouvert la séance.

M. H. Poitras, trésorier, donna lecture de son rapport, qui accuse une situation des plus florissantes. Ce rapport fut adopté à l'unanimité.

Le président prend alors la parole et explique que ses fonctions d'échevin ne lui permettent plus d'occuper la présidence de l'association, mais qu'il n'en continuera pas moins à s'occuper des intérêts de l'association, comme il l'a fait par le passé et qu'il fera tout en son pouvoir pour assurer le bien-être des membres et faire prospérer l'association.

M. James Pearson est admis membre de l'association et MM. Jos. Noé Girouard et Edmond Barsalou sont proposés comme membres.

On procéda ensuite aux nouvelles élections.

M. [illegible]ard fut prié d'accepter la présidence temporaire.

Il est proposé par M. Georges Fischer, secondé par M. A. Paré, que M. Auguste Prévost, le vice-président actuel, soit appelé à succéder à M. l'échevin J. B. Lamoureux, comme président de l'Association.

M. Fischer fait l'éloge de M. Prévost et ses paroles sont souvent couvertes par les applaudissements.

M. Prévost est ensuite déclaré élu président de l'Association des Bouchers, pour les six mois à venir. Nous donnons ailleurs une biographie du nouveau président.

Les autres officiers élus sont: M. N. Pageau, 1er vice-président; M. Georges Fischer, 2e vice-président; M. W. Sauvé, secrétaire; M. Aquila Landry, ass.-secrétaire; M. H. Poitras, réélu trésorier pour un 28e terme; M. Félix Saint-Onge, assistant trésorier; M. Arthur Paré, secrétaire-correspondant; MM. Léon Beaupré et A. T. Gariépy, commissaires ordonnateurs, et MM. N. Mérineau, H. Beausé-jour et Louis Montpetit, auditeurs.

M. Georges Fischer propose alors, secondé par M. A. Paré, qu'en reconnaissance des longs et excellents services qu'il a rendus à l'Association, M. l'échevin J. B. Lamoureux soit nommé président honoraire à vie, de la société.

Des remerciements furent votés aux officiers sortant de charge, à M. Pierre Bédard et aux journalistes.

Après l'expédition de plusieurs affaires, la séance fut levée.

M. Auguste Prévost, le président nouvellement élu de l'Association des Bouchers de Montréal, est né à l'Assomption en 1869. Ayant suivi un cours commercial chez les Frères de St Viateur, à Joliette, il vint à Montréal à l'âge de 17 ans. Il débuta dans les affaires chez McDuff-Lamb, alors boucher rue St-Laurent, et fut pendant huit ans gérant de cette maison.

M. Auguste Prévost s'établit à son propre compte en 1900, 41 rue St-Antoine où il est encore actuellement.

M. Auguste Prévost
Président de l'Association des Bouchers de Montréal.

Le nouveau président est membre de l'Association depuis 12 ans et fait partie du Bureau de Direction depuis 6 ans. Il a été vice-président de l'Association pendant quatre termes.

M. Auguste Prévost, nous en avons la plus entière assurance, sera un président modèle. Très au courant de toutes les questions qui intéressent l'Association, il a avec une parole facile, un jugement très droit qui lui permettra de diriger avec maitrise les débats toujours très intéressants de l'Association des Bouchers de Montréal.

Huile d'olive Minerva

Il n'y a pas de meilleure huile sur le marché que l'huile d'olive "Minerva" (pure, fine), accompagnée d'un certificat de garantie par le Laboratoire Municipal de Marseille—empaquetage soigné et très original. La maison Lapotte, Martin et Cie, Ltée, qui en a l'agence générale au Canada est prête à livrer immédiatement ou à prendre vos commandes d'importation.

LA FRAUDE DU LAIT

Nous relevons dans le jo[illegible]trie Laitière", publié à Par[illegible]vers suivant:

"Un cultivateur de Pic[illegible]Marche), convaincu de falsificat[illegible]été condamné correctionne[illegible]avril dernier, par le tribunal [illegible]à trois mois de prison, mi[illegible]mende ($200), l'insertion dan[illegible]breux journaux et à l'affich[illegible]ment".

Nous parierions volontiers q[illegible]vateur est à tout jamais gueri[illegible]taisie de mettre de l'eau dans so[illegible]nous pouvons ajouter sans cra[illegible]la peine exemplaire qui l'a frappé sera une leçon utile pour d'autres fraudeurs.

A première vue on peut être [illegible]trouver la peine hors de proportion avec le délit; mais, en y réfléchissant bien on arrive à penser que ce fraudeur a pu être été la cause inconsciente, [illegible]mais la cause médiate de la mort de quelques pauvres petits êtres à qui [illegible]pur aurait conservé l'existence.

"Qui veut la fin veut les m[illegible]" dit un proverbe.

On veut, ici, mettre un terme à [illegible]de du lait; qu'on emploie les mêm[illegible]ens qu'en France pour punir [illegible]dears, et nous pouvons être assur[illegible]du même coup, on verra dimi[illegible]Montréal la mortalité infanthile.

RECOMPENSE BIEN MERITEE

M. A. F. Révol, Officier d'Académie

En arrivant au Canada, le nouveau consul général de France, M. de L[illegible]portait avec lui une décoration [illegible]vernement français pour le gér[illegible]connu des lecteurs de "Tissus & Nouveautés", de la maison Perrin, Frères et Cie, manufacturiers et importateurs de gants.

M. A. F. Révol, le gérant de cette maison à Montréal, vient d'être, en effet, décoré des palmes d'officier d'académie.

Le nouveau décoré fait partie de la maison Perrin, Frères et Cie, depuis [illegible]ze ans. Il a d'abord débuté à Grenoble, France, où elle possède une des plus importantes fabriques de gants de peau qui existent dans le monde entier. Lorsqu'il est venu au Canada, il y a une dizaine d'années, pour veiller aux intérêts de la même maison à Montréal et depuis [illegible]ans il est le gérant de cette succursale.

Grâce à son travail énergique, persévérant et à son entente des affaires, M. Révol a augmenté dans des proportions considérables les ventes des gants Perrin au Canada. On voit, aujourd'hui, ces gants universellement réputés dans tous les magasins de nouveautés de quelque importance.

M. Revol a pris une part active aux [illegible]les Sociétés françaises commercia[illegible]